

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 22 FEVRIER 2024**

Nombre de membres élus : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 24 + 4 pouvoirs

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Lavandou s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gil BERNARDI,

Présents : M. Gil BERNARDI, Mme Charlotte BOUVARD, M. Bruno CAPEZZONE, Mme Laurence CRETELLA, M. Roland BERGER, Mme Nathalie JANET, M. Denis CAVATORE, Mme Frédérique CERVANTES, M. Patrick LE SAGE, M. Jacques BOMPAS, M. Jean-François ISAIA, Mme Corinne TILLARD, M. Philippe GRANDVEAUD, Mme Nathalie VITIELLO-CHRISTIEN, Mme Carole MAMAIN, M. Johann KOCH, M. Cédric ROUX, M. Nicolas COLL, M. Gilles COLLIN, Mme Valérie PASTUREL, M. Jean-Laurent FELIZIA, Mme Stéphanie BOCCARD, M. Franck GIORGI, M. Bertrand CARLETTI

Pouvoirs : Mme Laurence TOUZE a donné pouvoir à M. Denis CAVATORE, Mme Sandra BIANCHI a donné pouvoir à Mme Laurence CRETELLA, Mme Julie ROIG a donné pouvoir à Mme Charlotte BOUVARD, Mme Gwenaëlle CHARRIER a donné pouvoir à M. Jean-Laurent FELIZIA

Absent : Mme Nicole GERBE

Quorum : 15

Secrétaire de Séance : Monsieur Johann KOCH

Date de la convocation : 13 février 2024

N° délibération : 2024-037

DEFINITION DE LA POLITIQUE ET DE LA STRATEGIE TOURISTIQUE DE LA COMMUNE

Ancien port de pêche devenu une importante station balnéaire de renommée internationale, Le Lavandou offre un cadre incomparable de nature sur la Côte varoise. Étendue sur plus de 12 kilomètres, la Commune recèle des joyaux soigneusement entretenus et surveillés, tels que ses vastes plages de sable fin, ses petites criques intactes et sauvages et son environnement préservé au cœur du Massif des Maures. Les espaces naturels composent 82% du territoire de la Commune.

Ses fonds sous-marins d'une rare beauté sont recherchés par les amateurs de plongée pour leur richesse et la limpidité de l'eau. Les amateurs de sorties en bateaux et passagers de vedettes des îles ont régulièrement l'occasion d'apercevoir au large les fameux dauphins ; dauphins qui par trois ornent le blason de la ville.

Le Lavandou aussi connu sous le nom « Cité des Dauphins et des Baleines », se situe sur les rives de la Méditerranée, face aux Iles du Levant et de Port-Cros et offre 12 magnifiques plages de sable fin. Le sable de chaque plage possède une couleur différente comme le gris, le jaune, le blanc, avec des nuances plus ou moins foncées. La teinte diffère selon la couleur de l'eau et du ciel. Le grain varie aussi. Pour distinguer ces plages de manière poétique, douze noms sont utilisés : « La branchée » plage de L'Anglade, « La familiale » plage du centre-ville, « La perle » plage de Saint-Clair, « La souriante » plage de la Fossette, « La charmeuse » plage d'Aiguebelle, « L'écrin d'argent » plage de Jean Blanc, « La sauvage » plage de l'Éléphant, « La secrète » plage du Rossignol, « L'anse du Boucanier » plage du Layet, « La sportive » plage de Cavalière, « La paisible » plage du Cap Nègre, « La mystérieuse » plage de Pramousquier.

Avec autant d'atouts, la Commune du Lavandou a mis en place une stratégie touristique dès l'avènement du tourisme balnéaire en instituant un Office de tourisme exerçant les missions d'accueil, d'information, de promotion et d'animations et ayant pour objectif de mettre en œuvre la politique touristique de la Commune. Depuis 2010, pour développer encore l'activité touristique, l'office de tourisme est structuré en EPIC.

À l'échelle internationale, compte-tenu de l'accentuation de la diversification et de la concurrence entre les stations, la Commune du Lavandou affirme son positionnement de territoire avec une politique touristique visant l'excellence et s'articulant autour de 5 axes :

- 1) Développement de l'image et de la notoriété du territoire
- 2) Renforcement du positionnement de territoire
- 3) Structuration des réseaux des professionnels du tourisme
- 4) Amélioration du potentiel économique lié aux activités touristiques
- 5) Développement de la fréquentation touristique toute l'année

AXE 1- Développement de l'image et de la notoriété du territoire

Action 1 : Accentuer la communication appuyée sur la marque « Le Lavandou »

La commune du Lavandou jouit d'une notoriété internationale et d'une image forte à l'échelle nationale, qu'il est nécessaire de maintenir et de confirmer. L'identification de la marque « Le Lavandou » et le renforcement de la visibilité dans une période marquée par la crise COVID ont été accentués par l'Office de tourisme. Une stratégie de communication nouvelle a notamment été développée dans les métropoles françaises : Paris, Nice, Marseille et dans les infrastructures de voyage : aéroports et gares.

Ces campagnes de publicité sont conduites depuis 2020 hors saison (printemps et automne).

Action 2 : Affirmer la quête d'excellence poursuivie par la Commune

Afin de garantir un positionnement de choix sur le marché, face à une concurrence forte et omniprésente, la commune affirme son excellence avec une politique d'obtention de Labels et de Classements reconnus qui contribuent grandement à l'identité touristique.

- **4 Fleurs du label « Villes et Villages Fleuris »**. Plus haute distinction attribuée par le Comité National des Villes et Villages Fleuris, ce label est attribué au Lavandou depuis 2013 ;
- **Pavillon Bleu** : Les plages du Centre-Ville, de l'Anglade, de Saint-Clair, La Fossette, Aiguebelle, Cavalière et Pramouquier sont labellisées Pavillon Bleu, chaque année, depuis 1997, sans discontinuer ; Le port du Lavandou est aussi labellisé Pavillon Bleu et a reçu le prix Thomas Joly pour la biodiversité (prix national) en 2021 pour la préservation de la croupe marine dans l'enceinte portuaire.
- **Démarche qualité des eaux de baignade** : la certification « Démarche qualité des eaux de baignade » est engagée au Lavandou depuis 2013 ;
- **Charte Pelagos** : le 21 septembre 2011, Le Lavandou s'est engagé dans la protection des cétacés présents sur le territoire.
- **Charte nationale pour des « Plages sans déchet plastique »** : signée en 2019. Le Lavandou a fait partie des Communes pilotes dans cette démarche. Elle a aussi signé la charte régionale sans plastique pour développer des actions environnementales complémentaires.
- **Charte régionale pour des « plages de caractère »** signée en 2022 pour faire connaître les actions de la Ville sur la préservation des banquettes de Posidonie
- Suite à son engagement dans la démarche « **Ports Propres** » en 2016, l'AFNOR a attribué la certification « **Port propre actif en biodiversité** » au port du Lavandou en 2020 et l'a reconduite en 2023.
- En 2024, le port du Lavandou a adhéré à l'**Alliance Posidonia**.
- Le port du Lavandou est aussi engagé dans la démarche « **Ecogestes méditerranée** ».
- En 2023, Le Lavandou a été labellisé « **France Station Nautique** » pour la première fois, aux côtés de Bormes-les-Mimosas et La Londe-les-Maures.
- En 2024, Le Lavandou a reçu le label régional « **Ville amie des animaux** » ;

L'Office de tourisme est engagé dans la démarche qualité depuis 2016 et a obtenu la **Marque nationale « Qualité Tourisme »**. La Commune soutient cette démarche avec l'objectif du maintien de classement en catégorie 1. En 2019, la Ville a obtenu le classement en « **Station Classée de Tourisme** ».

La mise en œuvre de cette démarche qualité se traduit aussi par un accompagnement au **classement et à la labellisation des hébergements**, et autres professionnels du tourisme par l'Office et des initiatives d'incitations et d'aides aux propriétaires dans le cadre de leur démarche de classement par la commune.

Action 3 : Développer des animations à caractère touristique

En contrepoint de la crise COVID et l'annulation de tout rassemblement public, la Ville et l'Office de tourisme développent une stratégie événementielle ambitieuse pour affirmer son dynamisme et rayonner à travers des manifestations de renom. Objectifs : organiser des concerts sur la plage avec des têtes d'affiches (gratuit), se positionner sur des événements mettant en valeur la politique de la Ville et peu développés dans le département (Fête de la Mer et des Littoraux), poursuivre les manifestations thématiques hors saison (Festival de théâtre de rue) et fédérer le tissu commercial en organisant des animations spécifiques (marché de Noël).

AXE 2- Renforcement du positionnement de territoire

Le positionnement du Lavandou repose sur 5 thématiques fortes :

- Un village authentique et préservé
- Un port protégé idéalement situé et relié aux Iles d'Or par un service de vedettes
- 12 plages de sable fin
- Une biodiversité foisonnante en mer et dans le massif des Maures
- Un patrimoine et des équipements de qualité

Pour renforcer ce positionnement, la commune soutient les projets touristiques liés aux valeurs de son environnement préservé. Elle décline aussi des actions autour d'une politique environnementale de qualité pour préserver son potentiel : mise en œuvre de Zone de Mouillages et d'Équipements Légers (ZMEL) dans la baie de Cavalière pour préserver 82 hectares d'herbiers de Posidonie des ancrages. Installation de bouées écologiques pour le balisage. Définition d'une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte pour protéger les plages. Création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation mobilité dans le PLU révisé approuvé en juin 2023. L'étude portant sur la création d'un pôle d'échange multimodal en entrée de ville permettra d'identifier les besoins et la structuration de ce nouvel équipement qui vise à faciliter les déplacements doux, notamment durant la haute saison, tout en limitant la pollution sonore et en améliorant la qualité de l'air.

Face aux îles du Levant et de Port-Cros, Le Lavandou bénéficie d'une faune et d'une flore sous-marine exceptionnellement préservées ce qui offre une gamme de qualité pour toutes les activités liées au nautisme et aux excursions de type Whale Watching.

L'attention portée aux 82% d'espaces naturels qui composent le territoire, principalement situés dans le massif des Maures, favorise le très bon état de la biodiversité locale, recherché pour les activités de pleine nature.

La valorisation du patrimoine communal (architectural et naturel) et les nouveaux équipements réalisés par la Ville concourent aussi au renforcement de l'offre touristique :

- Cinéma Le Grand Bleu
- Piétonnisation du front de mer de Saint-Clair et acquisition d'un espace naturel de 6800m² en arrière-plage
- Aménagement d'un parc nature de 3,5 hectares, en partenariat avec le Conservatoire du Littoral, à Cavalière
- Création d'un parc sportif et de loisirs pour les familles au Grand Jardin, d'un City Stade et d'un parc canin - maillé au théâtre de verdure, au mini-golf et aux terrains de pétanque de l'Alicastre
- Création de 7 terrains de sport entre 2022 et 2024 (terrains de padel, courts en terre battue, home-ball...)

AXE 3 - Structurer le réseau des professionnels du tourisme

Afin d'offrir une meilleure vitrine commerçante aux visiteurs et de fédérer les acteurs du tourisme, l'Office de tourisme développe de nouveaux outils de communication, digital et print. La création d'une plateforme regroupant toutes les filières du secteur touristique (Visit Le Lavandou) permet à la clientèle de réserver son séjour mais aussi de trouver tous les professionnels locaux et de faire son shopping en ligne. Ce nouvel outil numérique mérite d'être développé pour que les entreprises locales soient plus présentes encore.

En plus du lien étroit avec les partenaires, l'Office et la Commune travaillent avec l'Association des Commerçants pour structurer l'offre selon les pratiques identifiées.

la segmentation de l'offre sur les supports de communication – Carnet des plages, guide hébergements... - doit se poursuivre afin d'informer au mieux les clients et cibler des publics précis.

AXE 4- Amélioration du potentiel économique lié aux activités touristiques

Le développement de la clientèle, son maintien sur le territoire et par conséquent du potentiel économique lié aux activités touristiques seront traités à plusieurs niveaux :

- Un diagnostic affiné des flux touristiques sur le territoire, connaissance clientèle, consommation et pratique d'activités touristiques,
- Proposition concrète d'offres touristiques centrées sur les principales pratiques identifiées : œnotourisme, tourisme culturel, tourisme sportif, tourisme mémoriel...
- Axer une politique promotionnelle sur les principales pratiques identifiées, déclinées en thématique.

AXE 5 - Développement de la fréquentation touristique toute l'année

Le Lavandou est avant tout une destination « soleil et balnéaire » qui bénéficie d'une très forte fréquentation touristique en période de vacances scolaires estivales, et une fréquentation moyenne qui s'étend sur 6 mois de l'année.

Depuis la crise Covid, qui a amené de nombreux résidents secondaires à fréquenter la station hors période estivale – notamment durant les périodes de confinement – et a multiplié les courts séjours, plus nombreux, les professionnels du tourisme évoluent pour s'adapter aux nouveaux modes de consommation. Pour accompagner au mieux ce changement, bénéfique pour l'économie locale, et encouragé depuis plusieurs années, la Commune et l'Office de tourisme mettent en œuvre différents segments :

- Tourisme nature – Développement du PIAPN avec la CCMPM et activités nautiques de mars à novembre (participation à la semaine varoise de la nature)
- Développement du tourisme à vélo – Plan vélo au Lavandou et à l'échelle intercommunale. Label accueil vélo.
- Amélioration de l'offre événementielle hors saison – Corso fleuri sur trois jours / Jardin éphémère sur deux mois...
- Tourisme culturel avec notamment le triptyque de Saint-Clair : Villa Théo, le chemin des peintres et les restanques ;
- Événements sportifs et nautiques ;
- Développement de la promotion du territoire à l'international en partenariat avec ATOUT France.

LE CONSEIL MUNICIPAL DU LAVANDOU
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE – 28 voix pour

APPROUVE la politique et la stratégie touristique de la commune telle que définie ci-dessus.

FAIT AU LAVANDOU, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Johann KOCH




Le Maire,
Monsieur Gil BERNARDI



Date de publication :

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département du Var

- date de sa publication

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »